DECLARATION SUR L'HONNEUR DE VIE COMMUNE

Avec les témoignages de :
M
domicilié(e) à
et
M
N1
domicilié(e) à
Nous, soussignés,
M
né(e) leàà
et:
M
né leà
Attestons vivre maritalement et être domiciliés à Gennevilliers (92230) à l'adresse suivante :
Justificatifs de domicile présentés :
M
M
En application de l'article 161 du Code Pénal, sera puni d'une amende et (ou) d'une peine d'emprisonnement, quiconque aura sciemment établi ou fait usage d'une attestation ou d'un certificat faisant état de faits inexacts ou qui aura falsifié ou modifié cette attestation.
En Mairie de Gennevilliers ledeux mille dix neuf
Vu pour certification matérielle de signature de Mesdames et Messieurs :
Les Demandeurs : Les Témoins :
Pour le Maire l'agent Délégué